Affaire Kerviel : la Société Générale a déjà récupéré 1,6 milliard d'euros

10/10/2010 à 7h00

Un dispositif fiscal a permis à la banque d'être en partie remboursée après l'affaire Kerviel.

La Société Générale a récupéré 1,6 milliard d'euros sur les 4,9 milliards de pertes après l'affaire Kerviel, grâce à un dispositif fiscal permettant de déduire la perte dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés l'année suivante, avant toute décision de Justice, soit en 2008, selon les informations exclusives de Martial You d'Europe 1.

Un dispositif légal

> *Ce dispositif est parfaitement légal : quand une entreprise dégage une perte exceptionnelle dont elle n'est pas responsable, elle peut déduire 33% de cette somme dans sa déclaration d'impôts sur les sociétés. Sur l'exercice 2008, l'Etat a donc épongé un tiers de la perte générée par Jérôme Kerviel.*

Suite et commentaires sur Fortune